

Politique de l'IFM-SEI concernant le format et le lieu du Comité international et du Congrès

Objectif

La présente politique définit l'approche de l'IFM-SEI concernant le format et le lieu de réunion de ses organes décisionnels statutaires, à savoir le Congrès et le Comité international. Elle vise à garantir la participation démocratique, la pertinence politique et la viabilité organisationnelle, tout en conciliant les engagements en matière de diversité géographique, d'accessibilité et de responsabilité financière.

Format des organes décisionnels statutaires

Au cours d'une période de deux ans, au moins l'un des deux organes décisionnels statutaires de l'IFM-SEI, à savoir le Congrès et le Comité international, se tiendra en ligne, sauf circonstances exceptionnelles.

En règle générale, le Comité international se tiendra en ligne, tandis que le Congrès se tiendra en présentiel chaque fois que les conditions organisationnelles, financières et liées aux projets le permettront.

La tenue d'au moins une réunion statutaire en ligne garantit une participation large et équitable des organisations membres, indépendamment des contraintes financières, logistiques ou de mobilité. Elle réduit considérablement les coûts tant pour l'IFM-SEI que pour ses membres, répond aux défis croissants liés à l'obtention de financements liés à des projets et sans restriction, et contribue à une réduction substantielle de l'impact environnemental associé aux voyages internationaux.

Une réunion en ligne est donc considérée comme le format le plus durable et le plus accessible dans les conditions organisationnelles, financières et environnementales actuelles.

Cette politique n'exclut pas la possibilité que le Congrès et le Comité international se tiennent en ligne lorsque des contraintes financières, la disponibilité des projets ou d'autres circonstances exceptionnelles l'exigent. Dans de tels cas, l'IFM-SEI sera considérée comme agissant conformément à cette politique.

Lieu du congrès et rotation régionale

L'IFM-SEI reconnaît l'importance politique de la diversité régionale dans l'organisation des congrès en présentiel et reste déterminée à assurer une rotation régionale au fil du temps.

Dans le même temps, le lieu du congrès sera déterminé principalement par les projets prévus ou anticipés pour l'année du congrès, la disponibilité de financements externes liés à ces projets, ainsi que la capacité financière et organisationnelle globale de l'IFM-SEI et de ses organisations membres.

Bien que l'intention de faire tourner régulièrement les lieux du congrès entre les différentes régions soit reconnue et appréciée, cela ne peut être garanti à chaque cycle. Le choix du lieu peut être limité par la disponibilité des projets, les possibilités de financement et les conditions économiques générales affectant l'IFM-SEI et ses membres.

Cette politique reflète la nécessité de trouver un équilibre entre les objectifs politiques liés à la représentation régionale, la viabilité financière et la responsabilité organisationnelle.

Viabilité organisationnelle et justification

L'IFM-SEI opère dans un environnement de financement de plus en plus difficile, où l'accès au financement des projets et aux ressources financières de base est limité et incertain. Une gestion responsable des ressources disponibles est essentielle pour préserver la stabilité à long terme de l'organisation, son indépendance politique et sa capacité à remplir sa mission.

La combinaison de réunions statutaires régulières en ligne et de congrès périodiques en présentiel permet à l'IFM-SEI de maximiser la participation inclusive aux processus décisionnels, de réduire la pression financière sur les organisations membres, de concentrer les ressources sur les moments politiques clés en présentiel et de maintenir des espaces significatifs et accessibles pour le débat collectif et la construction du mouvement.

Rôles et responsabilités

Le Présidium et le Bureau de l'IFM-SEI sont chargés d'étudier et d'identifier les lieux potentiels pour le Congrès, d'évaluer les opportunités de projets et la disponibilité des financements par rapport aux lieux proposés, d'évaluer la viabilité financière, logistique et organisationnelle des différentes options, en tenant compte de l'équilibre régional au fil du temps.

Toutes les décisions doivent être guidées par les principes d'inclusivité, de durabilité et de responsabilité politique.